temps une opposition heureuse aux « manufacturiers » ne voulaient pas de ce comptable ; ils prétendaient que les paiements fussent faits par le « collecteur » et « sans augmentation de paiement »...

Depuis la Révolution, le premier « receveur municipal » a été, jusqu'en 1820, M. Delannoy.

M. Baillon, percepteur des contributions, remplit provisoirement, de décembre 1820 au 6 avril 1821, les fonctions de receveur municipal — comme le fait aujourd'hui M. Rigodit.

De 1821 à 1843, le receveur municipal de Roubaix fut M. Daguin-Bulteau.

M. Louis Salembier vint ensuite.

Il était fils de M. Salembier-Bulteau qui fut trois fois « maire provisoire » de Roubaix sous le gouvernement de Juillet, la grande époque des maires provisoires...

Quand M. Louis Salembier prit la recette municipale, l'octroi rapportait à la ville 220,000 francs.

Cette année, nous irons, je crois, à 1,800,000 francs...

Le rapprochement de ces deux chiffres du budget communal montre bien le bond prodigieux que nous avons fait en quarante-deux ans.

Le receveur municipal est nommé par le Président de la République, sur la proposition du ministre des finances, et sur une liste de trois membres présentée par le Conseil municipal.

La comptabilité est placée sous la juridiction de la cour des comptes.

Quel sera le successeur du « père Salembier », comme nous l'appelions...

Personne n'en sait rien, ni dans le public, ni à la mairie.

Ce sera peut-être un Jean, mais je suis sûr, que ce ne sera pas JEAN DE ROUBAIX.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris, 19 décembre. La baisse barométrique a continué sur l'ouest de l'Europe; elle atteint 9 mjm à Scilly, 6 Stornoway, Brest et 5 au Havre. Au centre du continent, la pression augmente et une aire supérieure à 775 mjm s'étend de la Baltique à la mer Noire. Les vents des régions Est dominent sur les Iles-Britanniques et la France. Les courants d'ouest envahissent de nouveau la Scandinavie.

La température descend dans l'Ouest, elle monte dans le nord-est de l'Europe. Ce matin le thermomètre marquait — 6° à Harparanda, 0 à Berlin, 3 à Paris, 4 à Brest et 12 aux Sanguinaires.

En France, le ciel va rester couvert-brumeux, avec température un peu basse.

A Paris, hier, le ciel est resté couvert.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une tentative de vol a été commisse, samedi soir, à six heures, dans les magasins de M. Scrépel-Joire, fabricant, rue du Pays. Un individu s'est emparé de trois pièces de tissus; mais, en prenant la fuite avec son butin, il l'a laissé tomber sous la porte cochère et n'a pas osé ramasser ces pièces, se voyant poursuivi par un employé de la maison. Celui-ci a prevenu immédiatement la police, mais n'a pu donner le signalement du voleur.

Deux arrestations ont été opérées dans la journée de samedi. L'une est celle d'une jeune fille Adèle Yveas, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion. L'autre s'est appliquée à un certain Jean Bouchez pris en flagrant délit de mendicité.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de Physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Bèghin. — Lundi 21 décembre, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., physique. — Jeudi 24 septembre, à 2 h. du soir manipulations; à 8 h. chimie. — Cours des chauffeurs (a l'ancien conditionnement, rue du Chateau). Professeur : M. Cornut, tous les dimanches à 10 heures du matin.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Le budget communal pour 1886. — Dans la séance de vendredi soir, l'administration a soumis au Conseil municipal un projet de budget pour 1886.

Ce budget, dont les dépenses atteignent presque trois millions, se solde par un excédent en recettes de près de 4.000 francs.

Dans l'énumération des recettes nous constatons qu'une demande présentée par le commerce a l'effet de réduire de 30 à 20 centimes le droit de pesage au Conditionnement n'a pas pu être admise.

Parmi les prévisions de dépenses nous avons remarqué une somme de 3.150 francs destinée à augmenter quelques traitements et à accorder des gratifications aux employés de l'Hôtel-de-Ville.

Il est aussi question d'une indemnité de 1.000 francs à allouer à M. Chamberlin, notre sympathique commissaire de police, pour services exceptionnels. N'eût-il pas été plus simple de l'élever, comme il le mérite, à la seconde classe de son emploi?

Une excellente innovation à noter, c'est l'organisation du service médical et pharmaceutique de nuit : un crédit de 1,000 fr. est prévu à ce chapitre.

On propose également une modification importante dans le service de l'octroi : les employés seraient désormais habillés et équipés aux frais de la ville.

Dans le service de la police on prévoit la création de cinq nouveaux emplois d'agents.

Le projet du budget pour 1886 a été renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Tribunal de commerce. — Les élections pour le renouvellement partiel des membres de ce tribunal, qui n'ont pas donné de résultats le 13, se feront le dimanche 27 courant. Nous engageons fortement les électeurs consulaires à se rendre en grand nombre au scrutin. C'est un devoir pour pour eux, ce serait aussi une marque d'estime et de confiance aux juges sortants d'exercice qui, comme on le sait, sont tous rééligibles.

Nomination de juges de paix. — M. Charlier, juge de paix de Cambrai, est nommé juge de paix à Tourcoing.

M. Destombes, suppléant du juge de paix du canton nord de Tourcoing est nommé suppléant du canton Sud. M. Muller, est nommé suppléant du juge de paix du canton nord.

Distinction honorifique. — Parmi les lauréats de la distribution annuelle des récompenses accordées par le cercle horticole du Nord pour visite des jardins, nous relevons le nom de M. André, jardinier chez M. Graux-Six, qui a obtenu une médaille d'argent de première classe.

Condamnation. — Alexandre Dugardin qui, il y a quelque temps, a porté des coups de couteau à l'agent de police Leplat, vient d'être condamné à 13 mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

LILLE

Le gaz à Lille. — On lit dans l'*Echo du Nord*: « La Chambre de commerce, dans sa séance de vendredi, a décidé d'écrire à M. le maire de Lille une lettre dans laquelle elle exprime le regret que la nouvelle convention ait été si rapidement votée, elle a également décidé de demander à M. le ministre de l'intérieur d'ajourner l'approbation de la convention jusqu'à ce qu'il ait été fait une enquête dans laquelle les industriels et les consommateurs seront entendus.

» La Chambre de commerce n'a fait qu'exprimer le désir de la presque unanimité de nos concitoyens. »

Un accident. — Samedi, vers 3 heures 1/2, un engagé volontaire aux chasseurs à pied, Robot, se trouvant de faction à la poudrière du bois de Boulogne chargean son fusil. Le coup partit subitement et lui fit une grave blessure à la main. L'officier de service accourut au bruit et fit conduire le soldat Robot à l'hôpital militaire.

NORD

Ordination. — Mgr Hasley, archevêque de Cambrai a ordonné onze prêtres, samedi matin. Voici leurs noms :

MM. Alfred Douay, de Cambrai ; Henri Demain, de Proville ; Léopol Legrand, d'Estourmel; Maxime Lemoine, de Villers-en-Cauchies ; J.-B. Godard, de Montigny ; Alfred Lantoine, d'Arleux ; Alphonse Horain, de Maubeuge ; Alfred Darel, d'Avesnes ; Charles Declerck, de Lille ; Aubert Turby, de Frelinghien ; Justin Vanwaelscappel, de Bollezeele ; Désiré Potier, de Bachy ; Alphonse Barbier, de Bollezeele ; Félicien Samsœn, de Cassel ; Elie Wautier, de Lez-Fontaine ; Léon D'halluin, de Roubaix ; J.-B. Ducourant, d'Estaires ; Aimable Miqnet, de Leforest (P.-de-C.)

Douai. — *Bande de brigands.* — On se souvient des nombreux crimes qui, après avoir jeté la terreur dans les environs de Douai, cessèrent tout à coup sans que les auteurs de ces méfaits fussent connus. Les voleurs s'introduisaient la nuit dans les fermes, armés jusqu'aux dents, et se faisaient remettre de fortes sommes en menaçant de mort les habitants et attaquaient les voyageurs en plein jour sur la route ; la gendarmerie avait fait longtemps des rondes et des battues sans pouvoir jamais découvrir les malfaiteurs. Un matin, les exploits de ces bandits cessèrent complètement et les habitants du pays crurent qu'ils avaient quitté la région. Il n'en était rien : les voleurs, condamnés à quelques mois de prison pour un simple délit, étaient détenus à la maison centrale de Loos.

Le séjour de cette hospitalière maison ne plut sans doute pas à l'un des chefs de la bande, le sieur Van Mossoor, qui adressa une supplique à M. le procureur de la République, demandant à être ramené à Lille pour y faire d'importantes révélations.

A la suite de cette lettre, Van Mossoor fut entendu par M. le juge d'instruction et entra dans une longue série de révélations : Il raconta en détail les crimes de l'arrondissement de Douai et dénonça ses complices, dont la plupart sont également détenus à Loos. Ces malfaiteurs seront traduits devant la Cour d'assises à la prochaine session.

Dunkerque. — *Un cas de catalepsie.* — Hier. après-midi, les voisins n'ayant pas aperçu de toute la journée la demoiselle Adèle K... agée de 60 ans, demeurant rue Ste-Barbe, 20, eurent quelques inquiétudes et prévinrent aussitôt le commissaire du canton Est de l'absence de cette personne.

La porte fût aussitôt ouverte et la demoiselle K... fut trouvée sans connaissance sur son lit.

On s'empressa de lui prodiguer les secours nécessaires en pareille circonstance, mais ce fût en vain et la rigidité du corps fit penser à la mort.

On s'apprêtait à l'ensevelir, lorsque le docteur Duriau fils qui avait été mandé pour constater le décès s'aperçut que la demoiselle K... était en état de catalepsie.

A l'aide d'une médication des plus simples, il la fit revenir a la vie. La demoiselle K... fût bien étonnée de trouver tant de monde à son chevet et dès qu'elle eut connaissance du danger qu'elle avait couru d'être enterrée vive, elle remercia vivement ses obligeants voisins.

Le remède, très-primitif dont s'est servi M. Duriau fils, est du café noir. Chacun se souviendra de ce traitement qui a l'avantage d'être à la portée de tout le monde.

BELGIQUE

Bruxelles. — La Chambre des représentants a adopté la convention monétaire par 64 voix contre 19.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations—Magasinage des marchandises.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 décembre. — Philomène Vansteenbrugge, rue Voltaire. — Albert Caron, rue des Charpentiers. — Léon Desmulliez, rue du Nouveau-Monde, 9. — Cécile Lequindre, rue du Tilleul prolongée. — Gabriel Desnoulet, rue de l'Alma. — Clémentine Rasseneur, rue de Lannes, 20. — Hortense Helbig, rue d'Espagne, 29. — MARIAGES. — Edouard Delvarre, 26 ans, cordonnier, et Adélina Brassart, 25 ans, bobineuse. — DÉCÈS du 19 décembre. — Virginie Dusart, 60 ans, ménagère, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Adèle Barbey, 3 mois, rue de la Barbe d'Or, 11. — Marceau Glèton, 2 mois, rue Jacquart, cour Masurel, 8. — Jeanne Brunin, 1 mois, rue du Bassin, 14. — Pauline Deroep, 41 ans, ménagère, rue d'Alger, 15.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 Désiré Casaert, rue de la Blanche-Porte. — Gaston Dessauvages, rue de la Belle-Vue. — Hélène Valcke, à la Croix-Rouge. — Pauline Verne, rue des Bons-Enfants. — Léon et Léonie Paco, (jumeaux) à la Malcence. — DÉCÈS du 19 décembre. — Anatole Minet, 2 ans 9 mois, rue du Tilleul.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FOURMENT-GRAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emmanuel-Joseph FOURMENT, pharmacien à Wattrelos, décédé à Wattrelos, le 17 décembre 1885, à l'âge de 36 ans et 9 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels de 1re classe, qui auront lieu le lundi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vieille-Place. — L'Obit du Mois sera célébré dans la même église, le lundi 18 janvier 1886, à 10 heures.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Joseph DUTHOIT, veuf de Dame Adelaïde-Aimée-Joseph HOLBECQ, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1883, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte- Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Julie STALENS, veuve de M. Gervais VOEDTS, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1885, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 21 decembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Pauline VÈCHE, épouse de M. Aloïse DESPEGHEL, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1885, à l'âge de 30 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Henriette WILLEM, épouse de M. Floris Lerouge, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1885, dans sa 65e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 decembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Catherine MONNET, épouse de Monsieur Henri MEURIN, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1885, dans sa 27e année, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Pauvres Birmans. — Tous les malheurs fondent à la fois sur la Birmanie ; d'abord l'invasion des Anglais. Voici maintenant l'éléphant sacré qui s'est laissé mourir.

Ce pachyderme, d'une blancheur de neige était l'objet d'une grande vénération parmi les Birmans.

Ordinairement, quand l'éléphant sacré passe de vie à trépas, on célèbre de grandes cérémonies funèbres par tout le pays et le corps reste exposé pendant trois jours dans une sorte de chapelle ardente.

Cette fois, le général anglais qui commande la brigade expéditionnaire a refusé l'autorisation d'exposer ; on a donc procédé immédiatement à l'inhumation, qui a eu lieu en présence d'un grand concours d'indigènes.

Double assassinat à Branges. — Un drame horrible vient de jeter l'emoi dans le paisible village de Branges.

Lundi dans la matinée, M, Magnien, cultivateur était venu à Louhans, laissant sa femme et sa fille seules à la maison.

Le départ de Magnien avait été remarqué par le nommé Charles Roy, domestique, 19 ans. Cet individu, qui avait demandé en mariage la fille de Magnien, et à qui on l'avait refusée, croyait la trouver seule ; il entra dans la maison et se trouva en présence de la mère, qui lui ordonna de se retirer.

Furieux, Roy courut chercher une hache, puis revint chez les époux Magnien. En entrant, il se jeta sur la mère, qu'il abattit, ensuite sur la fille ; ses victimes à terre, il les acheva à coups de hache et alla alors fermer la porte à clé. Puis, il passa dans la chambre de la jeune fille où, en souvenir, dit-il, il prit une montre en or.

Vers minuit, M. Magnieu, en rentrant fut étonné de trouver la porte fermée, et pénétrant par la porte de derrière, il trouva les deux cadavres étendus au milieu de la chambre. A ses cris, les voisins accoururent et le maire, prévenu, ouvrait une enquête pendant que le garde-champêtre, prévenait le parquet de Louhans.

A huit heures du soir, le procureur, le juge d'instruction, la gendarmerie et le docteur Lefebvre se rendirent sur le théâtre du crime.

L'enquête fit bientôt découvrir que le coupable était Roy.

Des perquisitions faites au domicile de son oncle amenèrent l'arrestation. Roy a fait des aveux complets. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Une maison de jeu monstre. — Depuis la fermeture des établissements de jeux à Spa, à Bade et à Wiesbaden, la roulette et les tapis verts n'ont pas complètement disparu de l'Europe. Il reste Monte-Carlo. Rien n'a été épargné pour faire un Eden de cette maison de jeu. La chose était d'autant plus facile que Monte-Carlo se trouve dans un des plus beaux sites du monde. Il a suffi de mêler quelque peu d'art aux spendeurs de la nature. Jardins, promenades, concerts, salles de lecture, tout attire les touristes à Monte-Carlo. Actuellement la principauté de Monaco ne reçoit pas moins de 400,000 visiteurs par année. Et parmi ces 400,000 visiteurs, combien n'y a-t-il pas de malheureux atteints de la funeste passion du jeu ? Combien n'y a-t-il pas de fils de famille qui vont dissiper tout leur avoir à la roulette ou au trente-et-quarante ?

Si en entrant dans les salles de jeu l'étranger s'avise de pointer sur la rouge ou sur la noire, il est perdu. Peu à peu il s'habitue à la voix des croupiers, au scintillement de l'or. Il a la fièvre du jeu. S'il gagne, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il n'aura pas le bon esprit de s'en aller. S'il perd, il voudra attendre la « veine. » Il empruntera à un louis du mille par jour, si cela est nécessaire, et finalement il ne quittera Monte-Carlo qu'après avoir perdu tout ce qu'il possède et vendu son patrimoine aux usuriers.

Si ce décavé a la tête faible, il se suicidera. De la ruine au suicide, il n'y a qu'un pas. M. Blanc, qui connaissait son monde, disait un jour à un visiteur : » Quiconque a gagné à la roulette une fois en sa vie est ruiné, et celui qui fait sauter la banque est sûr de se faire sauter la cervelle un jour. »

L'année dernière, les journaux ont signalé une trentaine de suicides. Et combien n'y en a t-il pas que le public ignore ? Si à l'aube on retrouve dans les jardins de Monaco le cadavre de quelque joueur malheureux de la veille, les agents du Casino s'empressent de le faire disparaître; et le lendemain le public apprend peut-être que ledit joueur est mort accidentellement en faisant une excursion dans les montagnes.

Il est grand temps qu'on mette fin à ces drames et à leur cause. C'est avec les bénéfices de la banque, c'est-à-dire avec l'argent des joueurs, qu'on a elevé les superbes salles de jeu et construits les magnifiques jardins qui les entourent. C'est cet argent qui a produit les deux cents millions de francs que possèdent maintenant les sociétaires de Monte-Carlo. Les jeux, tous frais décomptés, leur rapportent annuellement 17 à 20 millions. Cette somme n'est nullement exagérée. M. Blanc n'a-t-il pas laissé une fortune de 90,000,000 de francs à ses héritiers ?

Depuis quelques années le public s'émeut d'un pareil trafic. Déjà en 1878, des notables de Nice, de Menton et de Cannes adressaient à ce sujet une protestation à la chambre française. Deux années plus tard, en 1880, il s'est formé à Londres une association internationale pour l'abolition des établissements de jeux. Le but qu'elle a surtout en vue, c'est la fermeture du Casino de Monte-Carlo. Cette association compte aujourd'hui des membres dans toutes les capitale de l'Europe.

Dans plusieurs cours étrangères, le Casino de Monte-Carlo n'est pas vu de trop bon œil. A plusieurs reprises, la cour d'Allemagne a exprimé le vœu de voir bientôt interdire les jeux dans la petite principauté. La reine Victoria n'a pas non plus de sympathie pour la roulette et le trente-et-quarante.

Quand il y a quelques années Sa Majesté alla passer plusieurs mois à Menton, elle fut invitée à visiter les salons de Monte-Carlo. La reine Victoria déclina l'invitation, et les Monégasques, qui avaient déjà fait leurs préparatifs de reception, en furent pour leurs frais. Voyant que la royale touriste ne voulait pas leur rendre visite, les Monégasques s'avisèrent de lui envoyer un magnifique bouquet. La Reine apprenant que les fleurs provenaient des jardins de Monte-Carlo, les refusa.

En Italie on a aussi élevé la voix pour demander la fermeture des établissements de Monte-Carlo. Plusieurs interpellations ont été faites à ce sujet à Montecitorio, et M. Mancini, ministre des affaires étrangères, a donné une réponse favorable. Le Souverain-Pontife s'est aussi occupé de l'affaire et dans une audience qu'il a accordée en février 1884 à un délégué de l'Association internationale, il a promis à celle-ci tout son appui.

La presse, de son coté a pris une part active à la campagne dirigée contre le Casino de Monaco. Beaucoup de journaux italiens, français, allemands, anglais et américains ont protesté contre ce qu'ils appellent « scandale de Monte-Carlo. » L'Association internationale constituée pour l'abolition des jeux de Monaco fait une active propagande. *(Patrie)*

LE TÉLÉPHONE

L'emploi du téléphone, à petite ou grande distance, ne va pas sans quelques-inconvénients. L'obligation de s'enfermer dans une armoire est d'autant plus déplaisante qu'on pourrait parfaitement s'en dispenser, n'était qu'on ne se soucie pas toujours de faire entendre à ses voisins ce qu'on raconte au personnage parfois inconnu qui, du fond d'une autre armoire, vous parle à quelques kilomètres de distance. Il y a également un certain apprentissage à faire, un peu pour l'oreille, beaucoup pour la voix. Il est assez amusant de contempler un néophyte s'approchant de l'appareil. Invariablement, il se croit obligé d'enfler prodigieusement la voix. Il semble qu'on se figure que le timbre de l'organe puisse être assez fort pour franchir la distance. Point n'est besoin de faire remarquer que c'est là illusion pure. Plus on crie moins on articule distinctement ; or, c'est ce dernier point qui est important, puisque la netteté de l'articulation dépend la bonne transmission des ondes sonores.

Mais il y a là une tendance naturelle à laquelle bien peu ont le sang-froid de se soustraire. Ce n'est qu'après quelques expériences qu'on arrive à se convaincre que le plus simple est de parler comme on a l'habitude de le faire dans la vie courante.

* * *

Une autre impression de laquelle le novice a quelque peine à se défendre, c'est de se croire vu de son interlocuteur invisible. Il y a des gens qui penseraient manquer aux plus élémentaires prescriptions du savoir-vivre s'ils ne se découvraient avant d'engager la conversation. Cela passe assez vite, il est vrai, et certains tombent fort rapidement dans l'excès contraire. On peut s'enquérir à ce sujet près du personnel des bureaux de correspondance établis dans Paris par la Société des téléphones. Chaque abonné est relié à un de ces postes, et, lorsqu'il veut s'entretenir avec son correspondant, il lui faut d'abord demander la mise en communication. Or, malgré toute l'activité que déploie le personnel, il arrive parfois que de légers retards se produisent, soit que l'employé soit occupé à côté, soit qu'il n'ait pas entendu immédiatement la sonnerie mise en mouvement par l'abonné. Dans ce cas, il n'est pas extrêmement rare que celui-ci vexé, ne profite de la distance qui le sépare de l'employé pour gratifier celui-ci d'épithètes qu'on qualifiait autrefois, avant les Parlements républicains, de peu parlementaires, et qu'il se garderait bien d'employer s'il se trouvait en face de son interlocuteur. Les employés sont résignés. Ils se disent que les injures qui viennent de si loin ne valent pas la peine qu'on s'en émeuve et se bornent généralement à vous répondre par le traditionnel : *allô ! allô !* qui n'appartient à aucure langue civilisée et qui est simplement une transformation commode de l'expression : *allons !* vous invitant à user de la faculté qui vous est donnée de communiquer librement.

* * *

Le ton sur lequel est prononcé ce : *allo!* en dit long à l'observateur sur le caractère de l'abonné. Il y a des gens qui le prononcent avec une intonation qui parait révéler de leur part comme un désir d'avaler le téléphone et l'employé avec. Ce sont les impatients. Les timides lesussurent doucement semblant s'excuser de la liberté grande qu'ils prennent de déranger l'employé. Il y a des *allò* brefs et d'autres languissants. Du coup de sonnette avertisseur on peut presque systématiquement déduire le ton sur lequel la demande de communication sera faite et, par une induction généralement exacte, le caractère de l'abonné. Celui-ci a beau être enfermé dans une armoire, on le voit tout de même. On pourrait presque faire son portrait. Il y a là matière à tenter un Labruyère.

* * *

Dans les postes de correspondance, la communication s'établit en reliant les fils spéciaux de chaque abonné. C'est une manœuvre assez délicate, et, quelque familiarisés que soient les employés avec le maniement des appareils, il se produit parfois des erreurs assez cocasses. Il me souvient qu'un jour j'eus avec un inconnu une conversation assez piquante. Le timbre retentit. Je me précipite. — *Allò! allò !* que me veut-on ? — Mettez-vous en communication, me répond l'employé. — Je demande avec qui, mais trop tard. — On ne me répond pas. — J'attends. — *Allò!* crie une voix grave. — *Allò !* — Quel est le cours de la farine six marques ? — Je l'ignore absolument ! — Comment, vous l'ignorez ! — J'avoue même que cela m'est indifférent ! — Mais, monsieur, répond mon interlocuteur, dont la voix trahit une légère irritation, si vous ne savez pas cela, que savez-vous donc ? — Peu de choses, je l'avoue ! — Monsieur, hurle l'autre, ma patience a des bornes, et je n'aime pas les mauvaises plaisanteries. — Moi non plus. — Alors, répondez-moi sérieusement. — Je suis très sérieux, mais je ne sais pas même ce que c'est que les farines six marques ! — Vous n'êtes donc pas M. X... ? — Plût au ciel ! Je serais millonnaire, tandis que... — Ou un de ses employés? Comment vous appelez-vous? — Tout simplement Peccadille, de sa profession journaliste. — Ah ! mon Dieu ! s'écrie mon interlocuteur, on s'est trompé en établissant la communication ! — Et brusquement, l'entretien cesse. J'aurais bien voulu voir la tête que devait faire mon interlocuteur, mais je n'ai jamais su même son nom ! Un inconnu qui a trouvé le moyen de si bien m'amuser, pendant cinq minutes ! C'est dommage ! les gens amusants sont si rares !

* * *

Il y a aussi les fameux « courants d'induction », dont on parle plus qu'on ne les connait et qui vous font parfois entendre des conversations qui ne sont nullement à votre adresse. Se défier aussi beaucoup de la pièce ou de l'armoire dans laquelle on opère. Il arrive qu'on se laisse aller, sur le compte de son interlocuteur, à des apartes peu bienveillants, que l'inexorable téléphone transmet tout aussi bien que les déclarations qu'on l'invite officiellement à transmettre. C'est ainsi qu'on a parfois le désagrément d'entendre celui avec lequel on est en communication dire à un de ses amis : — Quel animal que ce X... — Il est vrai qu'on a une vengeance facile : c'est de riposter immédiatement — Vous savez que j'entends parfaitement vos réflexions! Seulement, lorsque après cela on se retrouve en présence, on est un peu géné.

* * *

Ces petits inconvénients n'ont pas d'ailleurs empêché l'usage du téléphone de se vulgariser assez rapidement. Il est peu de grandes administrations qui n'en soient aujourd'hui pourvues, et le nombre des particuliers abonnés augmente chaque jour. Depuis qu'on a eu l'idée d'installer des cabines dans les bureaux de poste, le public, et surtout le monde des affaires, ne se fait pas faute d'en user. Quand on pense qu'il y a dix ans personne n'y songeait, on se demande où nous en serons à la fin de ce siècle. On s'entretiendra de son fauteuil avec le monde entier, et le télégraphe deviendra inutile. L'univers ne sera plus qu'une vaste parlotte, et les seuls gens jouissant du bonheur parfait ce seront les sourds. PECCADILE.

VARIÉTÉS

Une Ville-Lumière dans les Alpes Françaises

La Roche-sur-Foron (Hte-Savoie), 14 décembre

Voici qui est tout à fait original : une ville vient de décréter l'éclairage électrique dans ses rues, sur ses places, à l'extérieur et à l'intérieur de ses monuments et de ses maisons ; elle vient de franchir, la première en Europe, le pas, le fameux pas qui arrête si souvent les municipalités dans la voix des innovations ; elle vient de secouer crânement, et simplement, il faut bien le dire, le joug de la vieille dame routine. Et cette ville, que je tiens à qualifier de *Ville-Lumière*, ce n'est ni Paris, ni Londres, ni Berlin, ni Moscou, ni rien de semblable. C'est une toute petite cité savoyarde, blottie dans la neige, à dix lieues du Mont Blanc, ce n'est même pas un chef-lieu d'arrondissement : c'est un vulgaire chef-lieu de canton, répondant au nom de La Roche. Connaissez-vous La Roche? La Roche-sur-Foron, arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie)? Non. Eh bien ! vous allez me suivre et vous verrez comme ce groupe de quatre mille âmes vient de faire avancer brusquement — et sans bruit — la question, si importante aujourd'hui, de l'éclairage public et privé par la lumière électrique.

C'est par une note laconique d'un journal quelconque que la nouvelle de ce phénomène nous est parvenue. Le journal en question consacrait dix lignes d'une banalité ridicule à ce fait dont l'importance est considérable. Quarante-huit heures après avoir lu ce fait divers, je débarquais à La Roche, dans quelques pieds de neige : mais que serait le décor alpestre sans le manteau de neige? Un devant de cheminée bon tout au plus pour Tartarin de Tarascon.

En descendant en ville, car La Roche est une station du chemin de fer d'Annecy à Annemasse et la ville est dans un trou de la montagne, j'aperçois tout d'abord un candélabre à gaz ordinaire, qui recèle dans sa lanterne une de ces petites poires en verre munies de platine et de charbon, et appelées lampes à incandescence. Autour du candélabre, pas de fils, pas de poteaux, rien d'apparent.

— Diable, murmurai-je, on a bien fait les choses. Il ne s'agit décidément pas d'une expérience, d'un essai, mais d'une application complète et durable, cela sera curieux à voir.

* * *

Et, en effet, j'ai passé, à visiter l'installation de La Roche, une journée et une soirée charmantes. M. Plantard, le maire de la ville, a bien voulu me servir de guide et me conter d'abord la genèse de l'affaire. Il a omis de dire qu'il en avait été l'âme, et que lorsqu'un hasard avaient mis les Rochois en face de l'électricité, c'était lui, le maire progressiste et avisé, qui avait fait réussir l'entreprise, en la présentant chaudement à son Conseil municipal. M. Plantard est un ancien sous-intendant militaire, officier de la Légion d'honneur, qui joint à une parfaite modestie un sens pratique des plus nets. Il a bien mérité de la science moderne, et plus d'une municipalité de France et de l'étranger lui devra une chandelle...électrique, pour l'installation-type qu'il a créée.

Les Rochois donc, après avoir pesté pendant de longues années contre l'éclairage au pétrole, qu'ils ont cependant à bon marché (25 centimes le litre), en leur qualité de savoyards compris dans la fameuse zone de 1861, entamèrent en 1878 des pourparlers avec un ingénieur de Paris pour faire installer à La Roche une usine à gaz. Ces pourparlers furent même poussés très loin ; M. Plantard était déjà maire de la ville, et il allait soumettre la convention d'usage à l'approbation préfectorale, lorsque la question d'argent vint tout gâter. L'ingénieur demandait aux Rochois un fonds de 65,000 francs pour édifier son usine à gaz.

Où les montagnards trouveraient-ils 65,000 francs ? La ville était déjà obérée. C'eût été folie que d'aller plus loin ; on renonça au gaz,

---

FEUILLETON DU 21 DÉCEMBRE. N° 17

LE LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

I

Lesquelles ?

Ce n'était point son habitude, lorsqu'elle voulait une chose de consulter personne des siens, ni sa grand'mère, ni sa mère, ni même sa sœur ; elle disait ce qu'elle avait décidé et c'était tout, on l'acceptait ou on le repoussait ; quelquefois madame Amilhau se permettait une critique, quelquefois aussi Julienne risquait une observation amicale, jamais madame de Bosmoreau ne faisait la plus légère opposition : de sa fille aimée tout était bien, ce n'était pas comme Julienne qui la contrariait toujours et à propos de tout. Cependant, dans cette circonstance, Agnès crut devoir faire part de son projet à sa sœur, dont elle aurait d'ailleurs besoin :

— Tu veux attirer M. Derodes ici ! s'écria Julienne aux premiers mots.

— Sans doute.

— Tu n'y penses pas.

— Je ne pense qu'à cela, et je compte sur toi pour m'aider.

— Ce n'est pas sérieux.

— Rien n'est plus sérieux. Tu veux que je me marie, n'est-ce pas ?

— Sans doute.

— Eh bien, comment veux-tu que le mariage d'une fille de ma condition se fasse tout seul avec un homme qui est dans la position de M. Derodes ?

— Tu comprends toi-même combien ce mariage est difficile.

— Oui, mais il n'est pas impossible... si tu veux m'aider.

— Que puis-je !

Agnès expliqua son plan ; à mesure qu'elle parlait le visage de Julienne s'assombrissait.

— Quelle peine tu me fais, dit-elle tristement quand sa sœur se tut.

— Et pourquoi ? en quoi ? demanda Agnès toute surprise.

— J'aurais voulu pour toi un mariage autre que celui-là.

— Ma chère, en fait de mariage, il ne faut pas être trop exigeante et savoir se contenter de ce qu'on trouve ; en tous cas celui-là me donnera la vie que j'ai toujours rêvée et que je veux.

— Te donnera-t-il le bonheur?

— Sans doute, puisque mon rêve sera réalisé.

— N'as-tu donc jamais rêvé autre chose que la fortune et la vie brillante.

Agnès secoua la tête d'un mouvement de colère:

— Il ne s'agit pas de cela, d'ailleurs, il me semble que M. Derodes est un mari qu'on peut aimer.

— L'aimes-tu?

— Je l'aimerai quand il m'aimera.

— Tu raisonnes comme si tu n'avais qu'à vouloir pour qu'il t'aime; il n'en est pas moins vrai que, malgré ta beauté il se peut très bien qu'il ne t'aime jamais.

— C'est à voir.

— Tu ne le connais pas; tu ne sais pas ce qu'il est, quels sont ses sentiments, quelles sont ses idées; ce qu'on raconte de lui n'est guère rassurant: cette installation luxueuse, ces meubles de prix qu'il a fait venir de Paris, ses chevaux, ses voitures, sa tenue plus que recherchée, lorsqu'il s'habile en bourgeois, tout cela est inquiétant.

— En quoi? Tout cela montre qu'il est l'homme brillant que j'ai toujours désiré: tu ne vas pas lui reprocher sa fortune.

— On raconte qu'une comédienne est venue de Bordeaux pour le voir.

— Je ne lui demande pas de n'avoir pas eu des maitresses.

— Et s'il en a encore une qu'il aime? Tu veux qu'il vienne ici pour se faire aimer, s'il ne t'aime point.

— Eh bien, je renoncerai à mon idée.

— Et s'il est trop tard, si tu l'aimes, toi. Tu n'as pas pensé à cela, n'est-ce pas? Tu veux le prendre; qu'arrivera-t-il si c'est lui qui te prend? Tu me disais que M. Derodes était un mari qu'on pouvait aimer, je le dis comme toi; qu'il devienne ton mari et que tu l'aimes, c'est parfait ; mais que tu l'aimes sans qu'il devienne ton mari, c'est le danger.

Agnès eut un sourire de confiance.

— Enfin, c'est possible, continua Julienne, et voilà ta jeunesse désolée, sans compter que ce mariage manqué rendrait les autres difficiles sinon impossibles. Réfléchis à cela avant de te lancer dans une aventure aussi périlleuse.

— J'ai réfléchi et j'ai décidé que M. Derodes serait mon mari ; tu est vraiment un peu naïve, ma pauvre Julienne, en te scandalisant et en te tourmentant ainsi ; je ne suis pas la première fille qui gagne son mari à la sueur de son front ; pour que je réussisse il me faut ton aide, me la refuses-tu ?

— Tu sais bien que je ne te refuse rien.

— Eh bien alors je réussirai.

II

Lorsque Julienne eût, comme toujours, cédé à sa sœur, il ne resta plus qu'à discuter les moyens à employer pour attirer Derodes et pour le retenir.

— J'aurais dû te refuser l'aide que tu me demandes, dit Julienne, car j'ai un pressentiment qu'il ne peut sortir rien de bon de ton projet.

— Nous allons recommencer ?

— Non, seulement, puisque tu me demandes quelque chose, j'ai bien le droit de ne te l'accorder que sous conditions.

— Cela n'est guère généreux.

— Au moins cela est-il sage, et c'est assez pour que j'y tienne; ma condition est que dans ce que nous allons décider il n'y ait rien de particulier à M. Derodes et que ce que nous ferons en réalité pour lui paraisse fait pour tous ses camarades.

— Bien entendu.

— Si M. Derodes vient souvent ici, M. Bonnet M. Cholet, M. Dragier, M. Montariol, M. Carrelet M. Vezin, tous ceux qui sont jeunes et qui veulent s'amuser y viendront aussi.

— Ce que tu veux, j'allais te le proposer. Mon intention n'est pas de m'enfermer dans une pièce sombre avec M. Derodes et de le charmer comme une odalisque en allumant son narguilé ou en dansant des pas orientaux, en m'accompagnant d'un tambourin : Boum, boum, dzing, dzing, psi, psi, boum, boum.

En chantant cet air, elle dansant autour de sa sœur avec des déhanchements si langoureux et si passionnés que Julienne se mit à rire franchement.

— Mauvaise manière celle de l'odalisque, continua Agnès, ça ne réussit pas et ça m'ennuirait. Pas de ça. J'entends comme toi que tous ceux qui voudront venir, viennent, plus nous aurons de monde, mieux cela vaudra... pourvu qu'ils soient amusants cependant; aux officiers nous ajouterons M. de Rosseline, le sous préfet, sa femme qui feront un noyau.

Je tâcherai d'être aussi aimable pour MM. Bonnet et Cholet que pour M. Derodes et s'il y a une nuance en faveur de celui-ci, sois certaine qu'il sera seul à le voir. Je ne dis pas que quelquefois même je ne serai pas plus aimable pour M. Bonnet ou pour M. Cholet, cela dépendra.

— Je te disais de prendre garde à toi, maintenant je te dis de prendre garde à M. Bonnet.

— M. Bonnet ! Mais qu'est-ce que tu veux que ça me fasse, M. Bonnet, — le fils d'un meunier.

— M. Bonnet est un officier d'avenir, M. Derodes est un officier comme beaucoup d'autres.

— Dans l'avenir, M. Derodes aura quelques millions de plus qu'en ce moment, et M. Bonnet aura les 7,500 francs de la solde d'un colonel, ou les 6,000 francs d'un lieutenant colonel: M. Bonnet végètera jusqu'à cinquante ans en province. M. M. Derodes marié donnera sa démission et vivra à Paris, où il sera ce que sa femme voudra ; tu vois que je n'ai pas à prendre souci de M. Bonnet, s'il m'aime, tant mieux pour moi, tant pis pour lui.

— Si tu savais quelle peine tu me fais en parlant ainsi.

— Alors, parlons d'autre chose, revenons à notre sujet cela vaudra mieux.

Ce n'était pas la première fois qu'il était question entre les deux sœurs d'organiser des réunions et des fêtes qui amèneraient chez elles tout ce qui avait un nom et comptait à un titre quelconque dans le monde de La Feuillade. Dès qu'elle avait atteint ses quinze ans, Agnès qui depuis trois ans au moins pensait au mariage et bâtissait ses châteaux « pour le temps où elle serait grande » avait voulu que sa sœur ouvrit sa maison. Elles arrivaient à La Feuillade: M. de Bosmoreau était mort depuis un an; depuis un an aussi, Julienne jouissait de sa fortune, il fallait offrir aux épouseurs les moyens de se présenter et les conditions étaient d'autant plus favorables que ce n'était pas en étrangères qu'on les avait accueillies; elles revenaient dans leur pays et elles arrivaient entourées des souvenirs qu'avaient laissés M. Amilhau, le père de madame de Bosmoreau, et M. Dorat, le père de Julienne.

Tout d'abord Julienne avait refusé : avec une grand'mère sourde, une mère malade, qui devait être entourée de tant de ménagements, il lui semblait que leur maison ne devait point être ouverte et qu'il convenait que leur vie fut discrète. Mais Agnès avait insisté : « Avec ta vie discrète, comment veux-tu que je me marie, qui viendra me chercher dans ton couvent; » et elle s'était rendue à ces raisons. Elles étaient femmes, le plaisir leur était naturel.

HECTOR MALOT.

(A suivre)